



Le 14 octobre 2010

Préfecture du Rhône  
A l'attention de Monsieur Jacques GERAULT  
Préfet du Rhône et de la région Rhône-Alpes  
106 rue Pierre Corneille  
69006 LYON

**Cabinet du Maire**

Votre interlocutrice : Sandra BERNARD  
Téléphone : 04.72.05.44.21  
Nos Réf. : AD/SB/201010

Monsieur le Préfet,

Jeudi 7 octobre après-midi, nous avons reçu un appel de vos services pour nous informer que, dans le cadre de la concertation publique relative à l'aménagement de l'échangeur n°7 sur la RN 346 pour l'accès au Grand stade de l'Olympique Lyonnais, les dossiers et registres de concertation seraient déposés à la mairie le jour même.

Bien entendu, d'un point de vue purement juridique, l'Etat en tant que maître d'ouvrage de l'échangeur doit organiser la concertation préalable et, en amont de cette concertation, selon l'article L 300-2 du code de l'Urbanisme, il doit prendre l'avis des Conseils municipaux des communes concernées par ces aménagements sur les modalités de concertation qu'il propose.

Je vous ai adressé une lettre en date du 14 septembre dernier pour vous faire part de deux observations.

La première sur la forme : je vous faisais remarquer qu'aucune mention de délai n'était indiquée dans votre courrier quant à l'avis que le Conseil municipal devait émettre, ce qui pouvait laisser entendre qu'il ne devait pas le prendre dans l'urgence, ni la précipitation.

La deuxième sur le fond et naturellement reliée à la première de mes deux observations : je vous précisais qu'il me semblait pertinent que cette concertation soit organisée après l'adoption de la révision n°1 du PLU relative à l'aménagement du Grand stade sur le site du Montout en conseil de communauté urbaine et après avis délibératif des conseils municipaux des communes du Grand Lyon. Ce qui pourrait correspondre à l'adage populaire de « ne pas mettre la charrue avant les bœufs ».

Or, Monsieur le Préfet, je suis surpris de n'avoir reçu aucune réponse de votre part et d'obtenir comme seul retour à mes observations un appel de vos services pour nous indiquer que les éléments soumis à la concertation publique nous seraient livrés le jeudi après-midi pour une concertation débutant le lundi suivant, soit lundi 11 octobre.

Un grand nombre d'élus locaux, maires, élus de conseils généraux et régionaux ont déjà fait part de leur manque d'écoute et de concertation de la part de l'Etat dans nombre de domaines qui concernent les Français. Je me joins bien évidemment à cette analyse et regrette vivement que vos services ne répondent pas, Monsieur le Préfet, à une correspondance d'un maire de votre département inquiet des conséquences d'un projet pour ses concitoyens.

---

Je ne doute pas que vous soyez expressément sollicité pour l'avancée du dossier Grand stade, l'Etat étant partenaire de l'OL, face aux difficultés croissantes à convaincre l'opinion de l'intérêt général d'un projet purement privé et aux recours que nombre d'associations et de citoyens déposent ou s'approprient à déposer.

Dans l'attente de vous rencontrer et d'avoir un échange avec vous, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Maire,

  
Alain DARLAY

